

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2018/109

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 82

Votants : 85 (dont 3 pouvoirs)

POUR : 85 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30,
le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se
réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis
SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de
séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/10/2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1, L5211-11, L2121-8 et suivants ;

Vu l'article 28 du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 octobre 2018 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'absence de remarques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du 10/10/2018.

Le Président,

Francis SIGNORET

